

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE DU 23 OCTOBRE 2012

Etaient présents :

Mme WOLLJUNG, Directrice

Mmes BERTAUTS, CLESCA PERRIN, DEVILLIERS, FONTENAY, GUILLEMEAU, KHIER, RAOULT, TARDIEU enseignantes.

M MAGOIS, Délégué Départemental de l'Education Nationale

Mmes : BAUDRILLARD, ROGER, DUBOIS, KNELLER, DOS REIS CARDOSO, DUBOIS, CHARTON-HENAUT, Mme FRESSON DUQUESNE, représentantes UNAAPE-AAPEH

Absents excusés :

Mme LE GALL, Inspectrice de l'Education Nationale, Mme LECOINTE-LAUMOND, représentante UNAAPE-AAPEH

Absents :

Mme LEBLANC, Première adjointe au Maire

Secrétaire de séance : Mme GUILLEMEAU

1) INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL D'ECOLE

- RAPPEL DU ROLE DU CONSEIL D'ECOLE :

- Présentation du rôle du conseil d'école:

Sa constitution :

Composé des parents élus, des maîtres de l'école, d'un des maîtres du réseau d'aides spécialisées, d'un représentant de la municipalité et du Délégué départemental de l'Education Nationale, l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription, étant membre de droit.

Son rôle :

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

- Vote le règlement intérieur de l'école

Etablit le projet d'organisation du temps scolaire

- Dans le cadre de l'élaboration du Projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école, et notamment sur : les actions pédagogiques qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement.

- L'utilisation des moyens alloués à l'école. COOP/Subvention de la mairie.

- Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés.

- Les activités périscolaires.

- La restauration scolaire.

- L'hygiène scolaire.

- La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire.

- Il donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives et culturelles.

- Il est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des périodes d'ouverture de l'école.

Une information doit être donnée au sein du conseil d'école sur :

- Le principe de choix de matériels pédagogiques divers.

- L'organisation des aides spécialisées.
- Les conditions dans lesquelles les maîtres organisent les rencontres avec les parents d'élèves.

Le conseil d'école établit ses modalités de fonctionnement et notamment les modalités de délibération. Précision sur les modalités de délibération au sein du conseil: les décisions du conseil d'école peuvent donner lieu à un vote qui se fera à mains levées.

Le règlement et les modalités de fonctionnement sont transmis à l'IEN, et à l'IA.

A l'issue de chaque séance un procès-verbal est dressé par le président, signé par lui, contresigné et conservé dans un registre, il est affiché dans l'école.

Le RASED (Réseau d'Aide Spécialisée aux Enfants en Difficulté) comprend notamment les postes suivants :

- Le psychologue scolaire
- Le maître G qui a reçu une formation particulière pour aider les enfants ayant besoin d'une aide comportementale
- Le maître E qui apporte aux élèves une aide pédagogique

Cette année sur le réseau Réveil Matin dont dépend notre école sont présents :

- la psychologue scolaire, qui assure également des missions sur la commune de Chatou, le poste de Chatou n'étant pas pourvu,
- un enseignant sur le poste de maître E.

- PRESENTATION DE L'EQUIPE ENSEIGNANTE ET DES ATSEM :

L'équipe enseignante souhaite rappeler que les enseignantes ont choisi ce métier par vocation, qu'elles ont préparé et passé un concours leur ouvrant droit à suivre une formation à la fois théorique et sous forme de stages, validée par des examens et entretiens professionnels. Leur rôle pédagogique est clair et elles veillent également à la sécurité de tous les élèves de leur classe et de l'école. Il existe dans cette école une vraie culture du travail en équipe, avec de très nombreuses concertations en dehors des temps de réunions institutionnelles et obligatoires. Au cours de ces concertations, les enseignantes échangent sur des méthodes de travail, des réflexions sur l'ensemble de la classe, un groupe ou un élève en particulier, afin de permettre à chacun de nos élèves de profiter au mieux des apprentissages de l'école maternelle tels qu'ils sont définis dans les programmes nationaux.

Un tour de table est effectué, et les enseignantes se présentent. Deux nouvelles enseignantes ont été accueillies à la rentrée de septembre : Madame Tardieu en remplacement de Madame Malaurie, et Madame Khier qui assure la décharge de la direction le lundi et le mi-temps de Mme Bertauts les jeudis et vendredis.

Les ATSEM de l'école sont au nombre de 7 plus une, une pour chaque classe à l'exception de deux classes (CL 7 et 8) qui se partagent une ATSEM mais bénéficient au quotidien de l'aide de l'ATSEM supplémentaire.

- ELECTION DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES

Rappel BO du 29-07-2006 : « Les représentants des parents d'élèves facilitent les relations entre les parents d'élèves et les personnels. Ils peuvent intervenir auprès des directeurs d'établissement pour évoquer un problème particulier et assurer ainsi une médiation à la demande d'un ou des parents concernés. En toute circonstance, les représentants de parents

d'élèves sont tenus à une confidentialité à l'égard des informations à caractère personnel dont ils peuvent avoir connaissance. »

BILAN DU SCRUTIN du 12 octobre 2012 : 34,85% (c. 42,..) de participation avec une forte proportion de votes par correspondance.

PARENTS ELUS TITULAIRES: Mesdames Baudrillard, Roger, Dubois, Kneller, Dos Reis Cardoso, Dubois, Charton-Henault, Lecointe-Laumond pour l'UNAAPE-AAPEH.

- VOTE DU REGLEMENT DU CONSEIL D'ECOLE

L'école est avant tout le lieu de vie et de travail des élèves.

Les réunions du Conseil d'Ecole sont un moment d'information réciproque, d'échange et de proposition entre ses membres dans le respect des textes officiels.

Invitations : Le président (= le directeur) peut inviter, après avis du conseil d'école, une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.

Temps de parole : Les membres doivent respecter un temps de parole compatible avec l'avancée des débats.

Pour faciliter les discussions, le Conseil peut créer des commissions chargées de préparer les prises de décision.

Contenu des interventions : Le directeur, chargé de la conduite des débats, est seul habilité à inscrire ou non un point particulier à l'ordre du jour. En cas de contestation, le Conseil des Maîtres peut émettre un avis.

Nature des interventions : Il convient que chacun respecte tous les membres de la communauté éducative. Les interventions ne sauraient donc servir à émettre de jugement et doivent se borner à relater des faits et à trouver des solutions dans le respect de tous les partenaires de la communauté éducative.

Modalités de délibération : Les décisions du conseil d'école peuvent donner lieu à un vote qui se fera à mains levées.

- VOTE DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE :

- modifications :

Paragraphe concernant l'organisation du temps scolaire :

« Les portes sont ouvertes :

- 10 minutes avant et après les heures d'entrée, soit de 8h20 à 8h40 le matin, et de 13h20 à 13h40 l'après-midi »

Proposition :

« Les portes sont ouvertes :

- 10 minutes avant les heures d'entrée, et 10 minutes après le matin : soit de 8h20 à 8h40 le matin, et de 13h20 à 13h30 l'après-midi »

Paragraphe concernant les retards :

« Deux retards seront tolérés par période (c'est à dire entre deux vacances scolaires). Ils sont consignés dans un cahier. Au troisième retard vous recevrez un courrier de la directrice vous rappelant l'importance du respect des horaires dès l'école maternelle. »

Proposition :

« Un retard sera toléré par période (c'est à dire entre deux vacances scolaires). Ils sont consignés dans un cahier. Au troisième retard vous recevrez un courrier de la directrice vous

informant qu'à votre prochain retard votre enfant ne sera pas accueilli à l'école pour la demi-journée concernée. »

Modification du règlement intérieur :

Le règlement intérieur de l'école et les modifications apportées sont adoptés à l'unanimité.

2) ORGANISATION DE LA SCOLARITE ET VIE DE L'ECOLE

• EFFECTIFS ET ORGANISATION DES CLASSES

L'école compte 226 élèves, répartis comme suit :

- 77 petits dans 3 classes, 2 de 26 et une de 25
- 80 moyens : 1 classe de 29 élèves, 1 classe de 30 élèves, 9 MS dans une classe de MS-GS et 12 dans une autre classe de MS-GS
- 69 grands : 18 GS dans la classe de MS-GS, 21 GS dans une autre classe de MS-GS et 1 classe de 30 élèves.

• PROJET D'ECOLE

Le projet d'école, conduit pour trois ans (2011-2014) entre dans sa deuxième année.

Il s'articule autour d'un axe prioritaire : Améliorer le langage en réception et en production en élaborant et utilisant des outils communs à toute l'école, adaptés à chaque cycle et chaque année, afin de faciliter la continuité des apprentissages.

Cet axe prioritaire est décliné en trois objectifs principaux :

1. Enrichir le vocabulaire de base afin que chaque élève en fin de cycle I dispose d'un capital de mots communs, ce qui permettra au cycle II, de développer la conscience phonologique.
2. Acquérir le vocabulaire spécifique au monde de l'école
3. Fabriquer et utiliser des outils communs pour l'équipe pédagogique et pour les élèves

Pour atteindre ces objectifs, des actions sont prévues dès cette année :

1. Poursuivre l'utilisation d'un panel de mots de référence en s'appuyant sur l'imagier HATIER, CATEGO (PS et MS) et PHONO (GS).
2. Améliorer, mettre en place et utiliser un dictionnaire des consignes (logos) commun et adapté à chaque niveau.
3. Elaborer, mettre en place et utiliser un dictionnaire de graphismes.

(A venir : Elaborer, mettre en place et utiliser des fiches pour les jeux de construction.

Mettre en place une programmation pour les jeux de société.)

Un décloisonnement est mis en place cette année pour travailler sur l'élaboration du dictionnaire de graphisme. En période 2 (Toussaint à Noël), Mmes Devilliers et Raoult, enseignantes de PS prendront une partie des élèves de MS des deux classes de MS pures pour travailler avec différents outils et supports à partir des gestes graphiques simples : traits et ronds.

• ACTIVITES ET SORTIES PEDAGOGIQUES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2012/2013

SORTIES :

Des sorties sont déjà programmées à la Graineterie, elles concerteront les élèves de MS et GS : Expo Texere.

- Des sorties sont également en cours de réservation pour les MS et GS à la bibliothèque.

- Un partenariat avec une intervenante en musique est également en projet pour permettre à nos élèves de découvrir d'autres instruments de musique que ceux présents dans l'école.

L'équipe enseignante rappelle que l'encadrement de ces sorties est strictement réglementé, et que sans la participation de parents accompagnateurs, elles ne peuvent pas avoir lieu.

- L'activité piscine sera proposée à nouveau en fin d'année aux élèves de GS, l'équipe enseignante attend des précisions.

FETE DE NOËL : Une fête de Noël sera organisée pour les élèves dans l'école le lundi 17 décembre au matin, des cadeaux seront offerts aux classes.

KERMESSE : Si des parents d'élèves souhaitent organiser une kermesse, il leur ait demandé de former un comité de kermesse qui prendra contact avec la directrice. La date de la kermesse serait alors fixée au vendredi 14 juin.

CARNAVAL : la date a été fixée au 25 avril.

- ANIMATIONS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2010/2011

SPECTACLES : 3 spectacles sont en cours de réservation :

le 03 décembre 2012 : « Le petit bonhomme de pain d'épices » : marionnettes. (1200€)
En mars 2013 : « Le secret du grenier » : théâtre. (900€)

Les deux premiers spectacles seront financés exclusivement par la coopérative scolaire
en juin 2013 : « Rock'n Mômes » : musique. (1550€)

Pour le dernier spectacle, une participation des familles pour partie sera demandée.

- AIDE AUX ELEVES

ORGANISATION DE L'AIDE PERSONNALISEE

L'aide personnalisée aux élèves a lieu les mardis et jeudis midis. Cette aide est proposée aux parents qui ont la possibilité de refuser.

Dans un premier temps, l'ensemble de l'équipe a utilisé ce temps pour faire passer des évaluations individuelles aux élèves de grande section.

Par la suite,

Les enseignantes de MS ont choisi de travailler dans un premier temps sur les jeux de société, jeux de numérations, de couleurs. Pour tous les enfants, afin de pouvoir aussi les observer en petits groupes.

Les enseignantes de GS, aidées des enseignantes de PS, apportent désormais une aide spécifique aux élèves qui ont des difficultés en langage, en graphisme ou en mathématiques.

- Médecin scolaire, infirmière, orthoptiste

Le poste de médecin scolaire de notre secteur est vacant. Dans ce contexte, nous prenons contact avec le CMS (centre médico scolaire) de Sartrouville, notamment pour la signature des PAI.

Une orthoptiste va procéder à des visites afin de tester la vue des élèves de PS, probablement dès la rentrée des vacances de Toussaint.

L'infirmière scolaire viendra à l'école probablement au cours du troisième trimestre afin de procéder à une visite médicale individuelle auprès des élèves de GS.

Par ailleurs, une visite médicale des élèves de MS organisée par le Conseil général par le biais de la PMI permettra d'établir un bilan des enfants de 4 ans.

Les visites médicales des élèves de MS ou GS permettent d'établir un bilan dans plusieurs domaines : acuité visuelle, audition, développement psychomoteur, difficulté de prononciation. Les parents seront informés individuellement de ces visites et auront un retour de la part des infirmières. Elles se dérouleront pendant le temps scolaire dans l'enceinte de l'école. La présence des parents au cours de ces visites n'est pas obligatoire.

- Communication avec les parents d'élèves

Les réunions d'informations ont eu lieu dans les classes les 14 et 21 septembre. Les enseignantes ont constaté une participation très satisfaisante des parents.

Les enseignantes rappellent qu'elles sont bien évidemment disponibles sur rendez-vous pour des entretiens avec les parents de leurs élèves.

La journée portes-ouvertes a été fixée au vendredi 14 juin.

Information en cas d'absence d'un enseignant : Nous apprenons cette absence le plus souvent le matin même. Nous appelons immédiatement l'inspection de l'éducation nationale de notre circonscription. En fonction des remplaçants disponibles et des priorités sur l'ensemble des écoles de la circonscription, un enseignant arrive ou non dans l'école. En attendant, nous devons répartir les élèves de l'enseignant absent dans les autres classes. Dans ces conditions, il nous est difficile d'informer individuellement les parents par le biais du cahier de liaison, c'est pourquoi nous informons le plus souvent l'ensemble des familles par le biais d'une affiche.

Information et prévention des maladies contagieuses : Un texte réglementaire définit les cas et les durées d'éviction scolaire en fonction des maladies, et de l'obligation ou non de présenter un certificat médical permettant le retour à l'école. Lorsque nous sommes informés de la présence d'une maladie contagieuse dans l'école, nous transmettons immédiatement l'information aux familles par un double affichage (dans le sas et à la porte de la cantine) et selon les cas par un mot dans le cahier de liaison. La prévention se fait également au quotidien par l'apprentissage des premières règles d'hygiène et de propreté.

- Récréations

L'équipe enseignante rappelle que les récréations font partie du temps scolaires (c'est à dire le matin de 10h00 à 10h30, à midi de 13h20 à 13h30, et l'après-midi de 15h00 à 15h30) et qu'à ce titre elles sont surveillées exclusivement par les enseignantes, secondées aux toilettes par les ATSEM. C'est un moment au cours duquel les enfants apprennent à vivre ensemble, pas seulement avec les élèves de leur classe, mais avec tous les élèves de l'école. Deux enseignantes sont présentes dans la cour au moment des récréations. Nous veillons à ce que les jeux d'enfants ne « débordent » pas, nous intervenons dès que nous sentons que le jeu pourrait changer en dispute ou que les enfants deviennent excités. Nous n'observons pas de comportement violent dans la cour : parfois certains élèves en bousculent d'autres, mais c'est par manque d'attention, ce n'est pas volontaire.

Nous intervenons immédiatement auprès des élèves qui manifestent des comportements qui pourraient être dangereux pour eux ou pour d'autres, ou à l'écoute de faits relatés par des élèves, dans la cour et /ou au retour en classe.

Des rappels sur les comportements à tenir en récréation, sur les choses permises ou interdites sont régulièrement faits en récréation et en classe.

Nous mettrons bientôt les grandes roues à disposition des élèves, à tour de rôle par classe.

- Aménagement des rythmes scolaires

Nous ne disposons pas de plus d'information que les familles à ce jour.

3) COOPERATIVE SCOLAIRE

Mme RAOULT est la mandataire de la coopérative scolaire de l'école, encadrée par l'OCCE.

La coopérative scolaire est alimentée par plusieurs sources que nous remercions : une allocation de la mairie, la participation volontaire des familles et en 2011-2012 la recette de la kermesse organisée par les parents d'élèves. La vente des photos permet également d'alimenter la coopérative scolaire.

La mandataire constate que le nombre de familles participantes et le montant des dons à la coopérative scolaire sont relativement stables.

La coopérative nous permet d'améliorer la vie quotidienne à l'école et de financer certaines activités : élevages, jardinage, photos, achat de matériel de bricolage, de matériaux pour des projets spécifiques, d'albums pour les classes, ...

Le bilan des comptes 2011-2012 est présenté au Conseil d'Ecole.

4) PERISCOLAIRE

- PAUSE MERIDIENNE

Les enfants sont nombreux à déjeuner à la cantine, plus de 180 chaque jour.

Une commission pause méridienne est organisée plusieurs fois par an par la mairie avec les familles.

Activités périscolaires :

Les familles s'interrogent sur la fatigue des enfants après la pause méridienne. Les enseignantes n'ont pas de remarques particulières à faire, les enfants ont pu profiter de la cour dans ces premières semaines d'école.

L'équipe qui encadre les enfants le midi a changé.

Cantine : point qualité et quantité. La qualité est correcte. Certains enfants disent avoir encore faim après le goûter.

- GARDERIE

Les familles s'interrogent sur le pointage des enfants lors de leur arrivée le matin à la garderie ou leur départ le soir.

Passage des informations : les enseignantes communiquent directement aux familles les informations les plus importantes (appel téléphonique ou mot dans le cahier), et parfois au personnel du péri-scolaire (notamment lorsque l'évènement est intervenu après la récréation de 15h00)

5) BATIMENTS ET TRAVAUX

Le conseil d'école regrette l'absence de représentant de la mairie pour traiter ces points.

Suivi des demandes de travaux :

De nombreuses demandes de travaux n'ont pas été suivies d'effet, des relances sont faites régulièrement par l'école, notamment lorsque nous estimons que la sécurité des élèves est mise en jeu.

Les portes ont posé de nombreux problèmes depuis la rentrée : leur changement est-il prévu ?

Le changement de plinthes dans la salle de jeux.

Les grilles d'égout le long du préau sont à revisser. Peut-on mettre en place une vérification systématique 2 fois par an ?

Les vis des bancs de la cour → même chose

Les revêtements aux pieds des arbres méritent d'être refaits depuis plusieurs mois.

L'entretien de la cour : fréquence de ramassage des feuilles, problèmes du nettoyage des toboggans et de la cour souillés par les pigeons.

Dans les salles d'eau, on doit faire face régulièrement à des problèmes de toilettes bouchés → pouvons-nous avoir les résultats de l'auscultation des réseaux qui devait avoir lieu cet été ?

La gouttière de l'abri à vélos

Les fuites au niveau du toit de l'école (notamment au niveau des vélux dans la classe 7)

Le déplacement du panneau d'affichage de l'école n'a pas encore été effectué.

Nous attendons le remplacement d'une roue d'un chariot de ballons (signalé le jour de la rentrée)

Le four de la cuisine a été débranché pour des raisons de sécurité, nous avions demandé qu'un four soit acheté pour permettre des activités pédagogiques avec les élèves. Où en est-on ?

Le chauffage : il ne fait que 17 ou 18°C les matins lorsque les enfants arrivent à l'école, la température ne remonte pas en général dans les dortoirs. Poumons-nous faire le point sur les thermostats de régulations, les installations de sondes, la GTC thermique prévus ?

Le changement des rideaux occultant dans la salle de jeux.

Les problèmes d'aération de la bibliothèque

Les travaux du campus

Les conclusions du rapport de vieillissement du bâtiment ?

L'équipe enseignante souhaite également aborder la question des cartes de stationnement pour le parking Kennedy. Les photocopies des cartes grises ont été envoyées à la mairie dès la semaine de la rentrée, pour le moment nous n'avons toujours pas reçu ni les cartes individuelles ni les 2 cartes non nominatives pour l'école.

Le réglage d'un feu de circulation (trop court pour traverser)

Dates des prochains conseils d'école :

Mardi 09 avril 2013 et mardi 04 juin 2013 de 18h00 à 20h00